



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Budget Principal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le syndicat ; elle est disponible sur le site internet du Sydeval : www.sydeval.fr.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes, d'investissement et de fonctionnement, liées aux charges d'administration générale et à la compétence « Voirie-Ouvrages d'Art », que notre syndicat exerce pour le compte des communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ, ainsi que pour le compte de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, qui intervient par représentation-substitution de la commune de MARIGNIER, compétence qui concerne le pont de la Sardagne et le pont des Chartreux.

Le Budget Primitif de l'exercice 2023 s'équilibre, en dépenses et recettes, à la somme de 1 512 020.87 euros, qui se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement :	826 030.52 euros
- Section d'investissement :	685 990.35 euros

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Les recettes :

En administration générale, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux participations des deux budgets annexes aux dépenses d'administration générale (263 889 euros) et aux participations des collectivités adhérentes (208 500 euros).

Le montant total des recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 826 030.52 euros.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien de nos locaux administratifs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les études effectuées, les charges de personnel et les indemnités versées aux élus, les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 120 000 € des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordres) 2023 représentent 438 465.51.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses courantes 011	222 104.69 €	Recettes des services 70	263 889 €
Dépenses de personnel 012	120 000 €	Dotations et participations (Contributions) 74	208 500 €
Autres dépenses de gestion courante 65	58 260 €	Autres recettes de gestion courante 75	30 000 €
Dépenses financières 66	37 600 €		
Dépenses exceptionnelles 67	500 €		
Total dépenses réelles	438 465.51 €	Total recettes réelles	502 389 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	79 550 €		0
Virement à la section d'investissement 023	308 015.01 €		0
Total dépenses d'ordre	387 565.01 €	Total recettes d'ordre	0
Résultat reporté (002)		Excédent brut reporté 002	323 641 .52 €
Total général	826 030 .52 €	Total général	826 030.52 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement de notre syndicat intercommunal regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études sur des biens en cours de création (bureaux administratif sur le site de l'UVE et de la STEP), le remboursement du capital des emprunts en cours.
- en recettes : la cession du Chalet de Cluses au profit de la Ville de Cluses ainsi que des écritures d'ordre.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Remboursement d'emprunts 16	230 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	54 875.34 €
Ecriture d'ordre 041	38 100 €	Virement de la section de fonctionnement 021	308 015.01 €
Immobilisations corporelles 21	3 100 €	Produits, écritures d'ordre transfert entre sections 040	80 000 €
Travaux en cours 23	225 093.00 €	Cession 024	205 000 €
Solde d'investissement reporté 001	189 751.35 €	Ecriture d'ordre 041	38 100 €
Total général	685 990.35 €	Total général	685 990.35 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

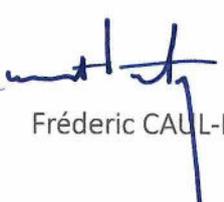
- Etudes et travaux pour la conception de nouveaux bureaux sur le site de Marignier
- Transfert du pont des chartreux au Département

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Thyez le 04/04/2023



Le Président,


Frédéric CAUL-FUTY

